



EXPERT DE L'AIDE À DOMICILE POUR PERSONNES ÂGÉES OU EN SITUATION DE HANDICAP

Vitalliance en quelques mots



Vitalliance, expert de l'aide à domicile depuis près de 20 ans, accompagne les **personnes en situation de handicap ou âgées**, mais également les **personnes fragiles en perte d'autonomie**. Avec plus de 115 agences implantées sur toute la France, nous vous proposons une aide quotidienne adaptée à vos besoins.



Notre objectif

- Vous offrir des prestations de qualité adaptées à vos besoins
- Mériter votre confiance
- **Vous permettre de bien vivre à domicile**



20
ans d'expertise



115
agences partout en France



+ 7 000*
collaborateurs



+ 7 000*
clients



24h/24, 7j/7
à vos côtés pour assurer la continuité de service
à votre domicile

*en 2021



Des professionnels et des intervenants qualifiés

“ Pour vous offrir un accompagnement de qualité et adapté, **nous recrutons nos auxiliaires de vie selon une procédure rigoureuse et nous veillons à ce que l'intervenant qui vous est proposé soit compatible** avec vous et à la hauteur de vos attentes. ”



Le recrutement

- **Au minimum 3 ans d'expérience professionnelle et/ou un diplôme** (DEAVS - Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale ou DEAES - Diplôme d'Etat d'Accompagnant Éducatif et Social) **et/ou en cours de formation diplômante.**
- **Contrôle de références.**
- **Tests de savoir-faire** et savoir-être en place.
- **Tests de personnalité** et mises en situations.



Les évaluations et le suivi

- **Évaluation** des intervenants à domicile par vous et par le chargé de clientèle référent de manière continue.
- Un **« cahier de liaison »** est laissé à votre domicile afin de permettre un suivi individualisé et favoriser la coordination entre les différents intervenants.



La formation

Nous proposons une formation continue spécifique à nos auxiliaires de vie pour leur permettre de mieux vous accompagner :

- **Modules de formation pour perfectionner les acquis** sur les « gestes techniques » : toilette au lit, usage de matériel médical, mais aussi prévention des chutes...
- **Formations « Sessions Expertes »** animées par des experts de la dépendance pour sensibiliser aux pathologies (Alzheimer, Parkinson, myopathies...).
- **Formations certifiantes en alternance** (diplôme d'Assistant de Vie aux Familles) dispensées par Unifadom, organisme de formation Vitalliance certifié Qualiopi.

Vos besoins changent ?

Pas de problème, **nous redéfinissons un nouveau profil idéal d'accompagnement à domicile**, et vous proposons de nouvelles personnes pour vous accompagner.

Notre démarche qualité

Nous sommes engagés au quotidien dans une démarche qualité qui s'articule autour de **5 piliers** :



Respect

Nous nous concentrons sur l'humain et le respect de la personne et de ses droits fondamentaux, de son espace de vie privée, de son intimité, de sa culture, de son choix de vie ainsi que de ses biens.

Accueil

Nous souhaitons établir une **relation de confiance** avec vous afin de **favoriser l'intégration de notre intervenant à domicile** dans votre quotidien. Ainsi **nous nous engageons à vous partager le maximum d'informations**.



Contrôles qualité

Nous effectuons **systématiquement des contrôles lors de nos recrutements**, afin de vous assurer un niveau de qualité optimal.

Satisfaction client

Nous vous invitons régulièrement à évaluer notre prestation et celle des intervenants à votre domicile, **pour nous permettre d'améliorer continuellement notre service**.



Satisfaction salariés

Nos salariés reçoivent régulièrement des **questionnaires de satisfaction** pour évaluer leur qualité de vie au travail et nous permettre de toujours **mieux répondre à leurs attentes**. **Car ce sont eux qui contribuent à votre bien-être**.

Nos certifications



NF sous la norme
NF X50-056



Cap'Handéo

* La liste des agences certifiées Cap'Handéo, en prestataire, est disponible sur notre site internet.

Suivi de notre **accompagnement** et de votre **satisfaction**

Votre chargé(e) de clientèle effectue un suivi de notre accompagnement plusieurs fois par an, en venant à votre rencontre à votre domicile. C'est l'occasion d'échanger en détail sur tous les sujets importants.

Par ailleurs, le service Qualité de Vitalliance effectue également des mesures régulières de votre satisfaction pour mieux connaître vos attentes et vos éventuelles demandes d'optimisation, dans le but d'améliorer la qualité de nos prestations.



En plus de ces **questionnaires de satisfaction** nous effectuons aussi des **suivis téléphoniques** réguliers et des visites à domicile.



Vous disposez **d'un espace client** sur le site de vitalliance.fr qui vous permet de consulter le planning d'intervention, de trouver les documents administratifs (contrat, factures, reçu fiscal...).



Nos intervenants à domicile complètent le **cahier de liaison** pour noter les points importants et transmettre des informations.



Nous vous fournissons un **code barre/QR code** au début de notre relation qui permet à votre intervenant à domicile d'enregistrer son heure d'arrivée et de départ facilement.

Des services adaptés

Tous nos intervenants sont formés pour vous aider au quotidien dans les services suivants :



Aide au repas

- Courses avec vous ou pour vous
- Préparation des repas
- Aide à l'alimentation, surveillance des régimes



Aide technique

- Toilette, habillage, coiffure
- Lever et coucher
- Entretien du cadre de vie
- Prise de médicaments



Aide relationnelle

- Promenade, sortie, accompagnement sur les lieux d'activité
- Lecture, discussion
- Lien avec d'autres intervenants et les professionnels de santé



Évasion

- Sport adapté
- Loisirs



Aide administrative

- Démarches administratives
- Rédaction de courriers
- Prise de rendez-vous



TéléAssistance

(option payante)

- Montre connectée et écran d'assistance 24h/24 et 7j/7
- Géolocalisation à l'intérieur et à l'extérieur



85%

des clients interrogés trouvent que les prestations de Vitaliance correspondent à leurs attentes.



Des agences disponibles du lundi au vendredi pour la gestion des activités quotidiennes.



Un centre de support national qui traite les urgences de 6h à minuit, 7 jours sur 7.



Une continuité de service en cas d'absence (congrés..) de votre aide à domicile régulière.



Votre accompagnement sur mesure

Chez Vitalliance, nous mettons en place des **interventions sur mesure dans des délais très courts.**



5 étapes simples pour mettre en place un accompagnement à domicile :

1

Nous nous entretenons avec vous pour comprendre vos besoins et définir la prestation adaptée qui vous convient, par téléphone puis à domicile. Les horaires, les fréquences de passage, le type d'intervention (aide à la toilette, aux repas, au ménage...) sont adaptés à vos besoins.

2

Nous vous adressons un devis personnalisé et gratuit.

3

Dès que vous avez renvoyé votre devis validé à votre chargé(e) de clientèle, celui-ci vous fait parvenir votre contrat.

4

Nous vous présentons le ou les candidats correspondants à vos besoins. Si il ne vous convient pas, nous vous proposons un autre intervenant.

5

C'est parti ! Tout au long de votre accompagnement, nous sommes à vos côtés pour suivre au mieux votre projet personnalisé.



- Un interlocuteur privilégié dans l'agence proche de chez vous
- Un projet personnalisé sur mesure
- 2 à 4 visites à domicile par an*
- 3 mesures de satisfaction par an
- Vous êtes acteur de votre accompagnement

* 1 fois pour les missions de moins de 30h/mois

Tarifs et financement de nos services

Un **tarif unique, dégressif** en fonction du nombre d'heures de prestation par mois, de la **technicité de la mission et selon le mode de prestation choisi** (mode prestataire ou mode mandataire).

Nous opérons selon 2 modes d'intervention :

Mode mandataire

Vous mandatez Vitalliance pour identifier et recruter votre auxiliaire de vie, gérer les bulletins de paie et faire les déclarations sociales. **Vous êtes l'employeur de votre intervenant.**

Mode prestataire

Vous achetez à Vitalliance un service clé en main et sur-mesure. **Vitalliance est l'employeur de votre auxiliaire de vie.**

Nous vous adressons un devis personnalisé et gratuit sur simple demande.



Financement de nos services

Si vous bénéficiez d'aides et subventions versées par le Conseil Départemental pour financer des besoins d'accompagnement à domicile (APA ou PCH) ou d'assurances et d'organismes tiers payeurs (mutuelle, CPAM...), ces aides viennent en déduction du montant total.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie est une allocation attribuée à une **personne âgée en perte d'autonomie**. Cette allocation peut vous servir à payer tout ou partie du service d'aide à domicile.

Qui est éligible à l'APA ?

Pour prétendre à l'APA, une personne doit :

- Être âgé de 60 ans ou plus.
- Résider de façon stable et régulière en France.
- Être en situation de perte d'autonomie (selon l'évaluation AGGIR : GIR 1 à 4).

Quel est le montant de l'APA ?

Le montant de l'APA varie et peut aller **jusqu'à 1807,89 €*** pour un GIR 1 (dégressif pour les GIR 2 à 4) en fonction de vos revenus, du niveau (GIR) de dépendance du bénéficiaire et du département du domicile.

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est une aide financière destinée à couvrir les besoins liés à la **perte d'autonomie des personnes en situation de handicap**. Elle couvre les aides humaines, les aides techniques, les aménagements de véhicule et du lieu de vie, les aides animalières (chiens guides d'aveugles).

Qui est éligible à la PCH ?

Pour prétendre à la PCH, une personne doit :

- Être de façon stable et régulière sur le territoire français.
- Avoir un handicap qui génère une difficulté absolue pour réaliser au moins 1 activité essentielle, ou une difficulté grave pour réaliser au moins 2 activités essentielles.
- Avoir moins de 60 ans.

Quel est le montant de la PCH ?

La PCH est versée mensuellement par le Conseil Départemental dont dépend le client.

Le taux horaire de la PCH peut varier en fonction des Conseils Départementaux : **le tarif minimal plancher est de 22 €/h*** si vous avez recours à un prestataire de service d'aide à la personne (mode dit "prestataire"). Ce montant est différent si vous employez votre auxiliaire de vie en direct de gré à gré ou via une société "mandataire".

* en janvier 2022

115 agences en France

Trouvez l'agence Vitalliance
la plus proche sur
vitalliance.fr/agences

Siège social

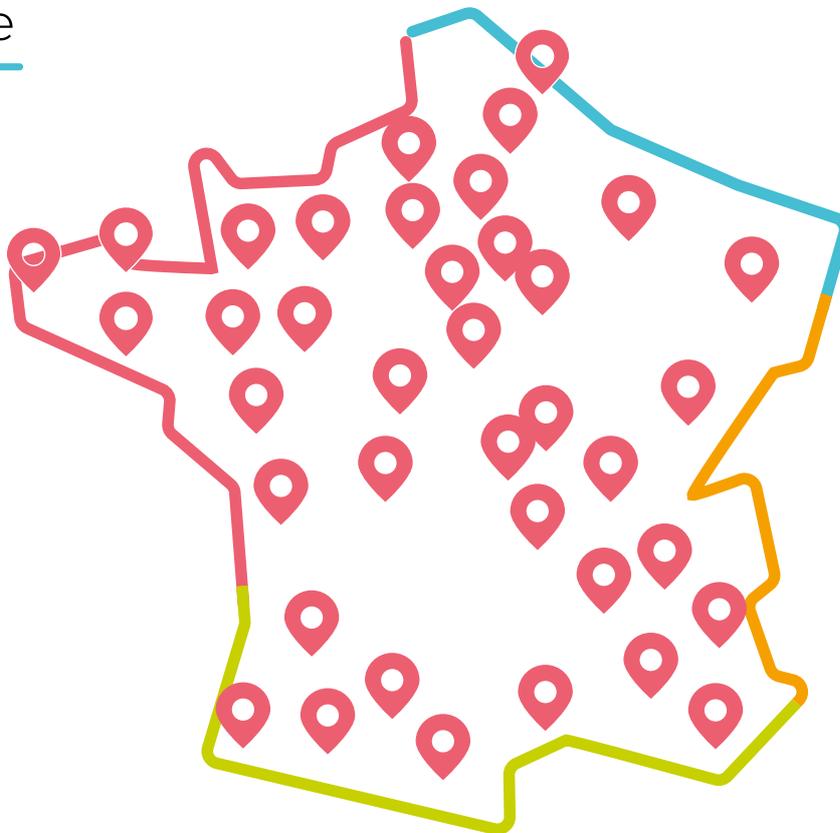
5 Rue Blondel,
92400 Courbevoie



Agrément délivré par
l'Agence Nationale des
Services à la Personne



Vitalliance respecte
la Charte Nationale Qualité
des Services à la personne



Crédits photos : GettyImages, iStock,
Shutterstock. Conception : Altavia Cosmic.